

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 27 MAI 2025**

Les soussignés :

1. **Monsieur Olivier HERCOT**, né le 1er janvier 1960 à Neuilly sur Seine (92), de nationalité française, demeurant 7 rue de Messine – 75008 PARIS, Médecin radiologue inscrit au tableau de l'Ordre des Médecins de Paris sous le numéro 75/152257,
2. **Monsieur Eric ELFASSY**, né le 14 mai 1973 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 137 Avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, Médecin radiologue inscrit au tableau de l'Ordre des Médecins de Paris sous le numéro 75/1715707,
3. **Monsieur Philippe de BRITO**, né le 1er avril 1973 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 30 avenue de l'Observatoire – 75014 PARIS, Médecin radiologue inscrit au tableau de l'Ordre des Médecins de Paris sous le numéro 75/1725482,
4. **La société « SIMAGO FRANCE »**, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 4 cité d'Hauteville – 75010 PARIS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 193 506, représentée par son Directeur Général, Monsieur Arnaud GUENY, dûment habilité à l'effet des présentes,

(ci-après, ensemble, les « **Associés** »),

Représentant l'ensemble des associés de la société « AB MARCADET-DAUTANCOURT », société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 27.004euros, dont le siège social est situé 210 rue Marcadet – 75018 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 537 631 723 (la « **Société** »), et détenant ensemble l'intégralité du capital social de la Société,

Rappelant que, conformément à l'article 18.1 des statuts de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés, exprimé dans un acte sous seing privé,

Ayant pris connaissance des documents suivants :

- Le projet de nouveaux statuts de la Société, et
- un exemplaire des statuts actuels de la Société,

ont pris, en application des statuts de la Société, les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Refonte des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société qui figure en Annexe 1 des présentes, décident, d'adopter article par article puis dans son

ensemble le texte des nouveaux statuts modifiés figurant en Annexe 1 des présentes. Cette nouvelle version des statuts deviendra définitive une fois agréée par le Conseil Départemental de la Ville de Paris l'Ordre des Médecins.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les Associés confèrent tout pouvoir à la société LEXTENSO (RCS Nanterre 552 119 455) ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire au plein effet des décisions prises aux termes des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Associés sont convenus de signer électroniquement le présent acte par l'intermédiaire de la plateforme en ligne YouSign (www.YouSign.com), chacun des Associés reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par la plateforme en ligne YouSign (www.YouSign.com).

Fait le 27 mai 2025

Monsieur Olivier HERCOT	 <small>✓ Certified by YouSign</small>
Monsieur Eric ELFASSY	<i>Eric ELFASSY</i> <small>✓ Certified by YouSign</small>
Monsieur Philippe de BRITO	<i>Philippe DE BRITO</i> <small>✓ Certified by YouSign</small>
SIMAGO FRANCE Représentée par Monsieur Arnaud GUENY Directeur Général	<i>Arnaud GUENY</i> <small>✓ Certified by YouSign</small>